



<p><b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>SEANCE DU 21 FEVRIER 2013</b></p>
---

<p><b>SOMMAIRE</b></p>
------------------------

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2013.....	4
Q1 - Reprise des résultats de l'exercice 2012.....	5
Rapporteur : M. FRESSE .....	5
Q 2 - Vote du budget 2013 .....	6
Rapporteurs : Monsieur LE MAIRE - M. FRESSE.....	6
Q3 - Vote des taux d'imposition 2013.....	32
Rapporteur : M. FRESSE .....	32
Q4 - Imputation en section d'investissement des acquisitions de biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 €.....	34
Rapporteur : M. FRESSE .....	34
Q5 - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement au Comité Social du Personnel.....	34
Rapporteur : D. VERHULST .....	34
Q6 - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL).....	35
Rapporteur : A. ROY.....	35
Q7 - Relations entre la Ville de Laxou et l'Association pour la Promotion de l'Enseignement de la Musique (APEM) - Actualisation de la convention financière.....	35
Rapporteur : A. ROY.....	35
Q8 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère culturel .....	35
Rapporteur : A. ROY.....	35
Q9 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère sportif.....	36
Rapporteur : D. VERHULST .....	36

Q10 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux conseils de proximité.....	36
Rapporteur : D. VERHULST .....	36
Q11 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère social .....	36
Rapporteur : Y. PINON.....	36
Q12 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur des anciens combattants.....	37
Rapporteur: G. ANTOINE .....	37
Q13 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur des personnes âgées. ....	37
Rapporteur : G. ANTOINE .....	37
Q14 - Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Avenant n°1.....	37
Rapporteur : S. VAUTRIN.....	37



<b>NOM-PRENOM</b>	<b>PRESENTS/ABSENTS</b>	<b>PROCURATION A :</b>
1. GARCIA Laurent		
2. ANTOINE Gilbert		
3. PINON Yves		
4. BOUGUERIOUNE Naïma		
5. FRESSE Marcel		
6. PARENT HECKLER Nathalie		
7. VERHULST Daniel		
8. ROY Sophie		
9. VAUTRIN Serge		
10. WIESER Laurence		
11. THOMAS André		
12. LECA Dominique		
13. NASSOY Jacqueline	<b>Absente</b>	<b>M. LECA</b>
14. LIGIER Marie-Josèphe		
15. REICHHART Jean-Pierre		
16. CAILLET Jean	<b>Absent</b>	<b>Mme PARENT HECKLER</b>
17. MACHIN Christian		
18. TAGHITE Isabelle		
19. PICARD Nicole		
20. GIRARD Guilaine		
21. FERNANDES Catherine	<b>Absente</b>	<b>M. PINON</b>
22. POIROT Coralie		
23. QRIBI Abdel-Karim	<b>Absent</b>	<b>Mme BOUGUERIOUNE</b>
24. CHRISMENT Carole		
25. HAYOTTE Denis	<b>Absent à la question 1</b>	
26. HERTZ Pierre	<b>Absent</b>	<b>M. HAYOTTE</b>
27. GHISLAT Azize		
28. BAILLET BARDEAU Claudine	<b>Absente</b>	<b>M. GERARDOT</b>
29. BAUMANN Pierre		
30. GERARDOT Christophe		
31. EPHRITIKHINE Valérie	<b>Absente</b>	<b>Mme DOUX</b>
32. DOUX Myriam		
33. LEJEUNE Michel		

**La séance, convoquée à 18 heures, est ouverte à 18 heures 05 sous la présidence de M. GARCIA, maire de Laxou.**

**M. le maire.** - Je vous propose d'ouvrir notre séance.

*(Le maire procède à l'appel)...*

*(Le quorum est atteint)...*

**Nicole PICARD est désignée secrétaire de séance.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2013**

**M. le Maire.** - Y a-t-il des remarques ? (Non)

**Mme CHRISMENT.** - N'étant pas présente au dernier conseil municipal, je ne prends pas part au vote.

**M. le Maire.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. GHISLAT.** - Juste une remarque pour remercier la personne qui prend les notes. C'est fidèle à tout ce qui a été dit au conseil municipal. Merci.

**Le procès-verbal du 7 février est adopté à l'unanimité.**

**M. le Maire.** - En préambule, je souhaitais porter à votre connaissance une information qui date d'il y a quelques instants de la C.U.G.N. -où j'étais en réunion- qui adhère aux positions de la ville de Laxou concernant le projet défendu depuis 2008 par l'actuelle municipalité qui est la sauvegarde maximale du bois des Fourrasses avec l'impossibilité d'une bretelle de sortie sur le rond-point de la Sapinière. Cela vaut le coup de le souligner. On peut remercier Laurence WIESER d'avoir travaillé ardemment à ce projet en lien avec l'association Flore 54 qui est également partie prenante dans cette opération.

Il faudra que l'Etat valide cette proposition. J'ai rappelé les positions de la commune et de l'actuelle municipalité sur l'impossibilité de créer une bretelle de sortie, je le redis, pour arriver sur le rond-point de la Sapinière. Cela devrait

être validé par l'Etat mais la Communauté urbaine dans son ensemble valide le souhait de la ville de Laxou. Je souhaitais vous en faire part ce soir.

Je vous propose de passer aux délibérations du Conseil.

## FINANCES

### Q1 - Reprise des résultats de l'exercice 2012

Rapporteur : M. FRESSE

**M. FRESSE.** - *(Lecture de la délibération)...*

Vous trouvez ces chiffres dans le budget primitif page 1 et ces chiffres ont été communiqués par le receveur municipal.

**M. le Maire.** - Y a-t-il des remarques ou des interventions ?

**M. GERARDOT.** - Même remarque que les années précédentes, pour se prononcer sur la reprise des résultats de l'exercice, il nous faut le compte administratif. Dans ces conditions, on s'abstiendra sur cette délibération.

**M. le Maire.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

Je rappelle tous les ans la même chose, donc même réponse que tous les ans. Volontairement, nous votons le budget tôt de manière à pouvoir voter dans la même séance les subventions aux associations. Je vous rappelle qu'autrefois on attendait d'avoir la totalité pour présenter le compte administratif de l'année N-1 et le budget primitif de l'année N et, c'était toujours vers le mois de mars/avril. On votait donc les subventions aux associations à ce moment-là. Dans un délai de six semaines, les associations recevaient leurs subventions fin mai début juin.

Je salue les services et tous les élus qui ont travaillé pour que l'on puisse présenter le budget suffisamment tôt, cela permet aux associations d'avoir fin mars au plus tard les subventions. Lorsque l'on voit aujourd'hui les difficultés pour récupérer des subventions, c'est pour cela que nous le faisons suffisamment tôt dans l'année.

Je vais passer au vote.

### La délibération est adoptée à la majorité.

1 contre : MME CHRISMENT.

7 abstentions : MM. GHISLAT, MME BAILLET BARDEAU, MM. BAUMANN, GERARDOT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE.

**Q 2 - Vote du budget 2013****Rapporteurs : Monsieur LE MAIRE - M. FRESSE**

**M. le Maire.** - Vous avez un document explicatif. M. FRESSE rentrera dans le détail.

Le budget a été réalisé avec l'objectif et la commande formelle comme tous les ans, depuis le début de ce mandat, de ne pas augmenter les impôts. C'est un budget raisonnable avec des dépenses maîtrisées, un budget en baisse de 7 % avec une baisse de 16 % en investissement mais surtout de 4 % en fonctionnement, ce qui est remarquable pour une collectivité locale de faire baisser dans une telle proportion le fonctionnement. C'est la première fois à Laxou que la masse salariale passe sous la barre des 60 % non pas parce que nous avons beaucoup moins de personnel. Il y a des départs naturels en retraite compensés par des embauches en début de carrière. Dans la fonction publique, on gagne moins en début de carrière qu'en fin de carrière. Il y a donc cet effet de levier et nous avons aussi généré beaucoup d'économies, par exemple le développement de l'informatique permettant d'aller plus rapidement. Puis, ne pas baisser le montant des investissements, tournant autour de 3 M€, permet notamment de générer des économies de fonctionnement. C'est pour cette raison que ce sont des investissements et un budget vertueux.

On a pu voir au débat d'orientation budgétaire la globalité des investissements qui seront faits dans la commune pour maintenir -et c'est l'aspect important de ce budget- la qualité de service envers les habitants avec une attention toute particulière aux plus fragiles. Un montant assez important de 900 000 € est versé au C.C.A.S.

Ce budget prévoit de ne pas augmenter les tarifs des services proposés aux habitants pour contribuer au maintien du pouvoir d'achat des Laxoviens.

C'est un budget offensif parce qu'il faut faire marcher la machine économique. Ces investissements sont générateurs d'emplois. A Laxou, on a pris le parti résolu de poursuivre notre politique offensive d'investissement.

La dette est maîtrisée. Les subventions seront maintenues aux associations. En subventions directes ou indirectes, plus de 1 M€ sont versés aux associations. Puis, les dotations et les participations se répartissent selon le tiers des recettes communales. Le produit fiscal représente moins du tiers.

On n'augmente pas les impôts pour contribuer au pouvoir d'achat des Laxoviens.

Lorsque l'Etat dit qu'il gèle les dépenses, forcément c'est un coup de massue pour les collectivités locales.

Au niveau national, le gouvernement a décidé un gel et une baisse sans précédent aussi des dotations aux collectivités locales, plus de 4,5 Md€ seront supprimés pour les collectivités locales. On parle de hold-up. Je rappelle que les collectivités locales peuvent emprunter uniquement pour des investissements, c'est-à-dire pour faire marcher la machine économique, pour créer des emplois, pour développer les services envers les habitants. On a vraiment l'impression que les collectivités locales sont le bouc-émissaire du gouvernement.

D'ailleurs, les retraites seront mises au ban des accusés si j'ose dire puisqu'il est question là de toucher le niveau des retraites, l'assurance maladie. Bref, les promesses d'hier sont confrontées aux réalités économiques. On peut être très inquiet sur le devenir des collectivités locales.

André LAIGNEL, maire PS d'Issoudun, parlait de sa déception face aux décisions gouvernementales.

C'est 4,5 Md€ en moins sur la période 2013/2015. Le candidat François HOLLANDE parlait de conclure un pacte de confiance et de solidarité garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel avant les élections. Là aussi, les promesses d'hier sont confrontées aux réalités d'aujourd'hui. En tout cas, beaucoup de maires se posent des questions sur ce qui se passera à l'avenir.

Jacques PELISSARD, le président de l'A.M.F. a dit le 21 février que, si la diminution des dotations est confirmée, les collectivités seront condamnées à réduire les services à la population, les subventions aux associations, à réduire les investissements, alors que 70 % des investissements du bloc civil sont assurés par les collectivités locales qui représentent 45 % du chiffre d'affaires du secteur des travaux publics.

Là encore, on voit bien qu'à Laxou le fait de ne pas baisser le niveau des subventions et de ne pas augmenter les impôts, de réussir à faire baisser les frais de fonctionnement, c'était une gageure. Je dis bravo aux services qui ont fait le travail en toute honnêteté, en toute rigueur et en toute transparence aussi pour réussir à entrer dans l'enveloppe sous l'autorité de la directrice générale des services.

Une autre citation sur les maires des grandes villes de France, parce que là cela dépasse complètement les clivages gauche/ droite/ centre ou ailleurs, cette problématique de gel et de baisse des dotations de l'Etat risque de conduire à une réduction des investissements locaux porteurs d'emplois. Le gouvernement -Jérôme CAHUZAC- a présenté une fin de non-recevoir à la demande de l'A.M.F., les maires étant aujourd'hui particulièrement gênés, inquiets sur l'avenir.

A Laxou comme ailleurs, nous avons résolument présenté un budget, certes en baisse, mais offensif parce que nous savons aussi, et cela c'est une vérité pour l'avenir, que ce sont les communes qui vont présenter le plus de services, le plus de bien-vivre dans la commune, qui seront en tête des palmarès.

Le budget fait aussi la part belle aux investissements importants, à savoir la Maison de la vie associative et du temps libre puisque des associations écrivent déjà pour bénéficier de créneaux au sein de cet espace ; mais c'est aussi le réaménagement de l'ensemble de l'espace entourant l'Hôtel de Ville, l'agrandissement du parc dont on parle même s'il y a bien plus qu'un simple agrandissement. Là aussi, par un système de préemption, ceux qui aujourd'hui décrient cet investissement font la promotion de l'immeuble qui avait été prévu d'être construit -un immeuble de cinq niveaux à cet endroit. On pourra y revenir dans nos débats.

Je ne vais pas être plus long. Pour le détail technique, je laisse la parole à Marcel FRESSE.

**M. FRESSE.** - Les débats ont montré, même si l'austérité n'est pas un mot acceptable que la maîtrise des comptes est évidemment nécessaire.

Je crois pouvoir dire que c'est sans doute la première fois que l'on constate un budget en baisse globalement de 7 %. Nous ne sommes pas différents des autres communes. On est amené à réduire les dépenses puisque les recettes ne suivent pas.

Pour ce qui concerne le budget de fonctionnement, vous avez le détail dans les documents qui vous ont été adressés.

Les dépenses réelles sont en régression de 30 %. Au-delà des 57 % de frais de personnel, il faut souligner néanmoins que les dépenses correspondent aux priorités données par la municipalité sur certaines lignes. Vous remarquerez que les services généraux en matière de personnel absorbent le budget. L'enseignement : 24 % c'est une priorité que nous assumons par rapport à nos engagements. L'aménagement urbain représente 16 %.



Nous traduisons dans ces chiffres la volonté de réaliser nos engagements vis-à-vis des Laxoviens.

Concernant les charges à caractère général, on est un peu contraint de faire les choses avec une certaine maîtrise. Les dépenses d'énergie, la restauration scolaire ou les travaux courants d'entretien sont des dépenses incontournables que nous devons assumer.

Concernant les services extérieurs, nous avons des prestataires qui nous aident.

Concernant les autres charges, la subvention au CCAS est une subvention d'équilibre. Il y a la participation en hausse pour les subventions du Champ-de-Bœuf. Puis, les subventions aux associations sont maintenues à leur niveau antérieur autour de 500 000 €.

Les frais financiers représentent 2,76 % des dépenses. Nous avons un seul prêt qui dépasse les 5 % d'intérêt. Je pense que c'est une performance. Nous n'avons aucun prêt toxique, aucun engagement toxique, aucun engagement par rapport à des prêts dits structurés. Nous avons donc une situation d'endettement tout à fait normale.

Dans les autres recettes, on y a ajouté les droits de mutation à hauteur de 300 000 €. C'est la fameuse part qui revient aux collectivités locales lorsqu'il y a des transactions immobilières, et bien entendu la taxe sur la publicité extérieure des entreprises que l'on a chiffrée à 105 000 € comme les années précédentes.

Les produits et services représentent 86 %. Ce sont des recettes du scolaire et périscolaire. Vous avez un tableau page 13 : 86 % ; les autres lignes ont un caractère un peu moins important et moins pesant pour les collectivités.

Concernant les investissements, je rappelle qu'ils ont fait l'objet d'un report 2012 de 516 000 € qui ont été financés par rapport à un prêt qui a été souscrit. Donc, nous ne chargeons pas la barque pour l'exercice actuel. Vous avez remarqué que cela concerne essentiellement des travaux. Il est rappelé deux projets importants que la ville mène depuis l'année dernière et ces dépenses ont fait l'objet d'une autorisation de programme l'année dernière parce que ces programmes se réalisent sur deux ans.

Concernant le tableau de financement qui vient clôturer cette présentation, vous remarquerez que les remboursements d'emprunts représentent seulement 20 % des recettes. L'endettement prévisionnel non pas

fin 2012 mais fin 2013 dans la mesure où les prévisions seront réalisées, cela représente moins de 4 ans de capacité d'autofinancement, ce qui est tout à fait raisonnable.

Je pense pouvoir terminer ce propos pour dire que l'endettement par habitant a été maintenu à 336 € par habitant au titre du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Par rapport aux autres communes, on peut considérer que nous sommes dans une situation plutôt favorable, ce qui nous permet de maintenir une certaine souplesse pour le présent et l'avenir dans la gestion financière de la commune.

**M. le Maire.** - Y a-t-il des interventions ?

**M. GERARDOT.** - Merci pour cette présentation exhaustive. C'est étrange, Monsieur le Maire, lorsque la majorité antérieure gouvernementale était plutôt de la sensibilité qui est la vôtre et de votre majorité à la Communauté urbaine, vous n'y faisiez guère référence.

Le Président actuel est celui choisi par les Français, vous parlez maintenant de hold-up. On ne vous entendait guère quand votre gouvernement faisait 3 Md€ de cadeaux fiscaux à la restauration. Il est bien connu que M. PELISSARD est très proche de M. le Président de la République. Et on ne vous a guère entendu ici lorsqu'il y avait les transferts de compétences à coup de massue aux Départements dont certains ont été quasiment en limite de paiement pour des enjeux de solidarité nationale comme le RSA, la vieillesse et l'APCH. C'était plutôt un mutisme de votre part. Vous faites le choix. Votre apesanteur politique n'existait pas puisque vous êtes affilié à la majorité de M. le Président de la Communauté urbaine dont on connaît tous les attaches ici en termes de sensibilité politique. Toutes les sensibilités politiques et les débats sont respectables à partir du moment où ils sont assumés. C'est ce que j'ai toujours dit.

En plus, le gouvernement précédent avait taxé lourdement les H.L.M...

Vous découvrez que le gouvernement a des actions courageuses dans un cadre européen que le Président assume avec responsabilité et les effets que cela aura. C'est la responsabilité partagée. L'environnement change.

Ce soir, nous allons débattre du dernier budget qui devrait être mis en exécution dans ce mandat, puisque les élections municipales se profilent dans quelques mois maintenant cela n'aura échappé à personne.

Les tensions jamais éteintes dans votre majorité explosée aujourd'hui dans ce conseil témoigne de votre incapacité politique à rassembler les Laxoviens et les Laxoviennes. Pire vous avez cultivé, alimenté, dans votre

mandat tensions et oppositions entre les habitants dans le cadre d'une gestion budgétaire « amateuriste » que j'ai mis en perspective tous les ans depuis votre installation.

Ces tensions s'illustrent encore dans la presse aujourd'hui après un autre article il y a quelques jours seulement.

Vous précisez dans cet article aujourd'hui avoir sans doute été trop discret et ne pas avoir fait dans l'ostentatoire.

50 000 € par an pour une chargée de com que vous venez de congédier, assorti d'une communication du buzz permanent autour de vent et de mise en scène où vous êtes l'acteur principal mais sans scénario. Si ce n'est pas ostentatoire, comment le qualifier ? C'est comme un mauvais film américain structuré autour d'explosions et de cascades permanentes mais sans histoire ni perspective malheureusement pour les Laxoviens.

Vous nous présentez donc un budget sans perspective, articulé autour de nouvelles inaugurations prévues l'année dernière déjà, où vous pourrez être l'acteur principal du film « L'année du ruban ».

Sans savoir pourtant où nous allons, le budget des médailles de la mairie est en surchauffe pour vous permettre cette surexposition qui camoufle mal l'absence de fil conducteur pour notre ville et notre agglomération dont vous avez peine à assurer une vice présidence au point de remplacer l'indispensable parking relais de l'entrée Ouest de l'agglomération par une location de dernière minute de quelques places de stationnement à une enseigne commerciale bien connue des Laxoviens.

C'est la même méthode que les pistes cyclables, un peu de décor et de peinture au sol et hop vous pensez avoir créé l'illusion dans le rôle du prestidigitateur. Mais les Laxoviens attendent des réponses pas des illusions, de la sérénité pas de la confusion.

Une année de plus vous nous refaites le mauvais coup d'une absence d'augmentation des impôts pour les Laxoviens, confondant d'ailleurs toujours les moyens et les objectifs.

Votre virginité fiscale ostentatoire et affichée en permanence devient un mauvais canular qui ne fait plus rire personne.

Car pour rappel, vous avez avec votre majorité à la C.U.G.N (Communauté Urbaine du Grand Nancy) augmenté les impôts ménage de 9 % depuis le début du mandat avec une augmentation annoncée au prochain

conseil communautaire de +1 % que vous allez voter comme tous les ans, ce qui fera une hausse de 10 % depuis le début de vote mandat.

Le vernis de la com a craqué depuis bien longtemps, et il n'y a plus guère que vous pour croire à ces « fake ».

A la C.U.G.N, vous avez augmenté le prix de l'eau de plus de 12 %.

Les tarifs des transports ont fait l'objet d'une augmentation substantielle ce qui fait également l'honneur de la presse aujourd'hui avec une augmentation de plus de 7 % juste sur un titre de transport.

Les abonnements des piscines avaient également fait l'objet d'une sévère augmentation que vous aviez votée avec ensuite un rétropédalage d'urgence de votre majorité.

Je ne parle pas des nombreuses augmentations pour les musées, certains équipements sportifs et parkings dans l'agglomération, dont certains se sont vu attribuer une majoration tarifaire allant jusqu'à + 40 %.

Pour quelqu'un qui n'augmente pas les impôts cela commence par être très copieux. Moi, je défends la transparence et la parole donnée dans la clarté et le respect même si cela suppose d'ajuster des engagements pris par rapport à un environnement qui peut évoluer et rendre non réalisable certains objectifs politiques. Mais ces ajustements doivent se faire dans le cadre d'une démocratie respectée et dans la confiance d'une parole partagée et non camouflée.

Votre budget est passé donc d'excédents abyssaux illustrant votre absence de pilotage budgétaire à une situation que j'avais qualifiée d'effet ciseaux et sur laquelle je vous avais alerté l'année dernière déjà. En effet, nos dépenses augmentent plus fortement que nos recettes, produisant un dérapage dangereux car vous produisez un déficit de fonctionnement de près de 120 000 € qui impacte notre capacité d'autofinancement.

Notre capacité d'autofinancement diminue et passe de 717 000 € à 187 670 €, c'est plus qu'inquiétant.

En général l'autofinancement doit être au moins égal au remboursement du capital des emprunts inscrits au budget soit 655 000 € moins 187 670 € donc environ 500 000 €. Cette somme devrait être inscrite en recette au budget, sinon cela signifie que nous empruntons pour rembourser les emprunts antérieurs. Je vous laisse apprécier mes chers collègues la situation dans laquelle nous sommes. Donc nous empruntons pour rembourser les emprunts.

Un budget structuré à la hache avec des redevances périscolaires estimées à moins 21 % par rapport à l'année dernière.

Les subventions aux associations baissent de 14 000 € en période où elles comptent le plus sur nous.

La culture voit son budget amputé de 25 %.

Mais la propagande de votre communication augmente quant à elle de 38 %.

L'actualité devrait nous amener également à débattre de l'adaptation des rythmes scolaires dans le cadre d'un projet éducatif cohérent autour de l'ATE développé par Claude Guillaume. Mais le débat est confisqué comme d'habitude, alors que nous devons nous positionner avant le 31 mars.

Vous avez déposé des demandes de financement au FEDER (fonds européen de développement européens régionaux) pour 8 projets communaux d'un montant global de plus de 840 000 €, notamment pour la création d'un parc aux Provinces pour un budget de 45 000 € HT avec une participation communale de près de 25 000 €, pour l'extension du projet à la maison des associations pour près de 600 000 €, pour l'aménagement du gymnase Pasteur pour un montant de 80 000 €.

Il n'y a eu aucun débat ni présentation de ces projets au conseil municipal, encore moins avec les associations ni les habitants, pas de diagnostic pour des sommes, mes chers collègues, plus que conséquentes vous en conviendrez. La démocratie est une fois de plus bafouée.

Une autre méthode de gouvernance est plus qu'indispensable pour LAXOU et ses habitants ; pour un projet de ville et d'agglomération solidaire entre les communes autour de choix respectés et partagés. Dans les prochains mois, nous aurons l'occasion de proposer cette nouvelle méthode enfin apaisée et respectueuse de tous, dans le cadre d'une gestion budgétaire responsable enfin efficace et transparente.

Mais, dans l'immédiat, nous avons une situation budgétaire inquiétante, digne d'un mauvais film qui peine à finir son cycle de construction où seul le premier acteur croit encore à l'illusion qu'il donne.

**M. le Maire.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme CHRISMENT.** - Mes chers collègues, ce soir, il nous est demandé de voter en notre âme et conscience sur la sincérité du budget présenté par la municipalité.

La loi prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander la communication des procès verbaux, budgets, comptes ou arrêtés conformément à l'Article L2121-13 du CGCT. Depuis l'ordonnance du 6 juin 2005, on peut même demander la communication de certaines pièces comptables aux organismes de référence. C'est ce que j'ai fait.

En tant qu'élu, il est de notre devoir, de connaître et de constater si oui ou non les pièces qu'on nous propose lors d'un conseil municipal sont sincères et véritables. Lorsque nous votons un budget non conforme, non véritable ou contraire à des engagements que nous avons pris lors d'un précédent conseil nous sommes répréhensibles. Notre vote nous engage en tant qu'élu sur notre honneur et sur notre responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens. Notre engagement est civil et pénal c'est-à-dire que nous pouvons perdre nos droits civiques et être condamné pénalement.

Ainsi notre engagement vis-à-vis de nos concitoyens est grand et ne doit pas être pris à la légère. Les Laxoviens ont votés pour que nous les représentions, nous leur devons une loyauté sans faille.

Notre pays vit actuellement une crise financière et économique importante ; nos concitoyens ont de plus en plus de mal à trouver un travail, à nourrir leur famille. Tout le monde, enfin, presque tout le monde se prive en attendant des jours meilleurs. Vous-même, en tant que Maire vous n'arrêtez pas de dire aux associations que la mairie de Laxou n'a plus d'argent, que vous ne pouvez pas augmenter les prestations de services, les subventions. Vous avez même écrit page 13 du D.O.B., je vous cite : « L'objectif donné a été de moins 3 % sur toutes les dépenses ».

Nous pouvons raisonnablement penser que toute votre équipe fait le maximum pour diminuer les dépenses superflues et, bien entendu, vous-même, en tant que maire, vous donnez le bon exemple.

Alors, je m'étonne qu'un de vos élus, une proche de vous, se soit permis de faire financer sur les deniers publics de notre commune deux nuits dans un grand hôtel 4 étoiles parisien. J'ai la preuve de la facture.

La nuit du 20 novembre 2012 a coûté à la commune 305 € et celle du 21 novembre 2012 a coûté 292,50 € avec un seul petit déjeuner pour le matin du 21 pour un montant de 50 € et une taxe de séjour de 3 € par jour. Vous pouvez tous aller vérifier sur le site de ce même hôtel que les petits déjeuners sont facturés à 25 € par personne et que la taxe de séjour est de 1,50 € par jour et par personne.

La commune a donc payé une dépense pour un élu accompagné d'une autre personne.

Mes chers collègues nous avons une dépense de 654,50 € rien que pour l'hébergement et une dépense de 159 € pour les frais de déplacement car l'élue voyage en 1° classe pour aller au 95° congrès des maires. Congrès dont vous avez aussi participé, Monsieur le Maire, mais vous, vous avez pris votre voiture.

Je constate avec plaisir que vous avez trouvé, enfin, le logiciel donnant le nombre de kilomètres entre Laxou et Paris aller retour. Comme je vous l'avais dit lors du conseil municipal du 27 juin 2012 la totalité du parcours est de 600 km. Et non, comme vous êtes fait rembourser pour un déplacement Laxou Paris Aller Retour le 17 janvier 2012 de 850 km, le 23 février 2012 de 950 km, le 24 avril 2011 de 1 050 km.

Le même trajet mais des distances et des montants différents... J'avais raison de vous le faire remarquer. En respectant les 600 km pour un trajet Laxou-Paris aller-retour, la commune devrait enfin faire des économies et respecter ainsi votre souhait de moins 3 % sur toutes les dépenses.

Mais, vos bonnes résolutions ont été vite oubliées puisque votre première note de frais pour 2013 fait état de 700 km. Dommage. Mais revenons aux faits.

Aux actualités régionales comme dans la presse, dont j'ai ici les copies, vous avez dit que votre famille n'avait qu'une seule voiture électrique avec une autonomie de 130 km et que pour les longs trajets vous preniez le train. Lors de la manifestation du 15 septembre 2012 aux nouveaux Laxoviens vous avez réitéré vos propos c'est à dire que votre famille ne possédait qu'une seule voiture électrique. Alors, je m'interroge comment avez-vous fait pour aller jusqu'à Paris en voiture électrique ? J'espère que vous êtes arrivé à temps pour participer à ce congrès ? Ma deuxième surprise vient de vos notes de frais car la carte grise ne correspond pas à une voiture électrique mais à un véhicule au nom de Laurent Garcia immatriculée AB 130 NH. Ce véhicule était votre ancienne 407 et d'après vos propos publics vous ne la possédiez plus au mois de septembre 2012. Si, tel n'est pas le cas vous avez menti à la presse écrite et audio et plus grave encore, vous avez menti aux Laxoviens.

Un autre déplacement pose problème.

Vous donnez comme preuve la carte grise d'un véhicule pour vous faire rembourser vos frais de déplacements du 7 novembre 2012 pour, recevoir avec M. Guillaume, ancien Maire de Laxou, le prix Territoria à Paris. Vous passez



des frais de carburant et, d'autre part, M. Guillerme atteste par écrit qu'il a voyagé avec vous et en train.

Que nous dit M. Guillerme, je le cite : « J'avais demandé si Nicole Houpert pouvait ou non être associée à la manifestation, il me fut répondu que ce n'était pas envisageable car il ne s'agissait pas de grever les finances communales. Vertueuse préoccupation ! J'ai voyagé à l'aller aux côtés de M. Garcia, nous avons pris le train départ de Nancy à 13h17 le 7 novembre. Nous avons pris une consommation rue de Tournon et il y eu un bref lunch offert par le Sénat... » Nous devons croire, qui, Monsieur le Maire, vous ou M. Guillerme qui l'atteste par écrit ?

Mais, revenons sur les frais de déplacement du 20 novembre. Vous êtes un ardent défenseur de l'autopartage, du covoiturage, et de la voiture électrique, et votre plus proche adjointe voyage en train alors que vous vous rendez au même congrès. On peut se demander si vous avez des problèmes de communication avec votre adjointe ?

C'est dommage un tel conflit entre vous deux et quelle dépense inutile et supplémentaire pour la commune. Vous allez aussi vous séparer d'elle ?

Mes chers collègues, lors du Conseil Municipal du 21 janvier 2010, nous avons voté à l'unanimité sur les frais des élus en déplacement en leur octroyant 60 € d'hébergement par nuit et 15,25 € par repas.

La commune a remboursé à Mme Parent-Heckler une facture de 159 € pour ses frais de déplacement et de 654,50 € pour ses deux nuits passées à l'hôtel Powers. Soit une dépense totale de 813,50 €. Vous ne pouvez pas dire non, la facture est là. Rendez-vous compte, mes chers collègues, une personne percevant le RSA peut vivre pendant au moins deux mois avec vos deux nuits d'hôtel à 4 étoiles, Madame Parent-Heckler. Je vous rappelle que le RSA au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est de 483,24 €. C'est tout simplement scandaleux ! Et tout ceci sur le budget communal alors que vous demandez de faire des économies aux Laxoviens.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas vous cacher derrière vos fonctionnaires car c'est votre propre signature qui est apposée en bas de l'ordre de mission ainsi que sur l'état des frais de votre adjointe. Vous ne pouvez pas méconnaître non plus la délibération du conseil municipal du 21 janvier 2010 sur les frais des élus car vous êtes le seul décideur des délibérations qui passent ou non devant le conseil municipal. Et une fois que ces délibérations sont approuvées par le conseil municipal vous devez, les appliquer. Vous n'êtes pas au-dessus des lois.



Nous non plus, mes chers collègues, nous ne sommes pas au-dessus des lois.

Quand un recruteur constate un mensonge ou un défaut de diplôme sur le CV le recruteur ne prend pas de risques et écarte systématiquement le candidat.

De même, une institutrice, constatant une tricherie sur une copie, met zéro à cette copie.

Quand un élu constate des manquements à des règles élémentaires de comptabilité publique entérinées par son propre conseil municipal, son obligation est de porter cette affaire devant les personnes compétentes. Je compte d'ailleurs, Monsieur le Maire, écrire, sur les conseils de mon avocat, au Procureur de la République.

Une personne voyageant en train pour aller à Paris dépense en moyenne 140 € pour son billet Aller-retour. M Garcia se fait rembourser en moyenne pour ce même déplacement en voiture 700 km à 0,35 € le km soit 245 € plus un repas à 15,25 € d'où un total de 260,25 €. Ce qui représente une différence entre les deux sommes de 120,25 € pour chaque déplacement, vous vous mettez 120,25 € sur le dos de la commune directement dans votre poche, Monsieur Garcia.

Il n'y a pas de petit profit, Monsieur le Maire, et tout ceci sur le dos des contribuables Laxoviens. Pourtant vous percevez 3 000 € d'indemnités en tant que Maire de Laxou augmentés de 1 700 € d'indemnités en tant que Vice-président de la Communauté urbaine et vous percevez un salaire en tant que cadre GDF. Cela ne vous suffit pas ?

D'après l'Art 432-15 du Code Pénal, cela s'apparente à un détournement d'argent public :

- Carte grise douteuse.
- Dépassement de frais d'hébergement.
- Attestation prouvant que vous voyagez en train et non en voiture.

C'est une situation ubuesque, Monsieur le Maire ! A quel moment devons nous vous croire, Monsieur Garcia ?

Vous mentez sur vos frais de déplacement, dans quel autre domaine vous mentez ?

Dans cette enceinte, lors d'un conseil municipal, il a été évoqué votre amitié avec l'architecte de la Maison des Associations. Déjà à l'époque, vous

n'étiez pas très clair ni très à l'aise dans votre réponse. Et ce projet coûte aux Laxoviens 1,2 M€ et il y a déjà des dépassements.

Les travaux du parc de l'Hôtel de Ville s'élèvent déjà à 1,7 M€. Ne pensez-vous pas que ces sommes énormes auraient dû être investies pour le bien collectif et non pour des travaux d'agrément qui ne rapportent rien aux Laxoviens ? Quel gâchis d'argent public ! Avec des projets comme ceux là vous avez vidé les caisses de la commune, et ce pour de nombreuses années puisque vous voulez encore, pour les financer faire un emprunt. Ceci, sera certainement insuffisant, puisque vous vendez régulièrement les biens immobiliers de la commune.

Pour ne citer que le dernier en date, vous avez vendu dans des conditions plus que douteuses le bâtiment de la Poste au 2 bd Emile Zola.

Le déroulement des faits : le 2 août 2012, vous signez un compromis de vente à 425 000 €. Ce compromis est dénoncé le 28 septembre 2012. Le 10 décembre 2012 vous signez la vente de cet immeuble pour 340 000 €. Et chose incroyable, mes chers collègues, ce même bien, par la même étude de Notaire, et sans aucune modification, est revendu par les nouveaux propriétaires à 515 000 € le 15 janvier 2013, soit un mois après. Représentant 52 % d'augmentation en un mois. Je pensais que nous étions, mes chers collègues, dans une crise immobilière.

Monsieur le Maire, les Laxoviens vous ont donné un mandat pour gérer les biens de la commune en bon père de famille et non pour dilapider les ressources communales surtout pour financer des travaux de prestige en pleine crise économique. Les temps sont durs, Monsieur le Maire, une plus-value de 175 000 € aurait été la bienvenue pour les finances communales.

Un bon père de famille aurait vendu ce bien à son juste prix sans le brader. Cela s'appelle bien utiliser l'argent publique. Etes-vous à ce point mauvais gestionnaire pour notre commune ?

Sur le procès verbal du dernier conseil municipal page 10 vous dites, je vous cite :

« La commune doit compter au plus juste : un euro est un euro ».

Vous donnez beaucoup de leçons, Monsieur le Maire, vous demandez aux autres de diminuer les dépenses mais vous, vous ne faites qu'augmenter pour vous, des dépenses inutiles.

Tous les élus, dès lors qu'ils sont au courant de dérive financière peuvent être poursuivis d'après l'article L 121-6 et L121-7 du Nouveau Code Pénal au titre de complicité dans la prise illégale d'intérêt.

Mes chers collègues, si nous ne votons pas contre ou si nous ne nous abstenons pas, nous sommes tous passibles de perdre nos droits civiques, nous sommes tous passibles de payer une amende et nous sommes tous passibles d'aller en prison. C'est la loi. En conclusion, nous sommes tous coupables si nous ne faisons rien.

Mais surtout, il en va de notre honneur et de notre conscience car nous couvrons tous les détournements de M. Garcia même si c'est M. Antoine qui signe toutes les notes de frais de M. Garcia. A ce propos, on peut se demander pourquoi l'Adjoint aux Finances ne signe pas vos déplacements, Monsieur Garcia ? Il n'a peut être pas envie de couvrir vos dérives financières ou peut être tout simplement il en a honte.

Au vu des vices de fonctionnement et des preuves que j'apporte, je vous propose de sursoir à statuer sur cette question afin que le Procureur de la République puisse nous donner ses conclusions.

Le Préfet comprendra aisément que l'on attende d'être en conformité avec la loi, afin de pouvoir continuer à délibérer utilement pour le bien des Laxoviens.

**M. le Maire.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. HAYOTTE.** - Monsieur le Maire, j'ai ici des copies des documents relatés par Mme CHRISMENT. J'aimerais bien que vous commentiez un minimum avant d'aller plus en avant dans les débats.

**M. GHISLAT.** - Je souhaiterais revenir au budget et plus particulièrement sur le volet culturel. Il s'agit de la médiathèque.

Mes chers collègues, moins 54 % c'est la baisse qu'a connue le budget acquisitions de la médiathèque entre 2008 et 2013. Je rappelle que ce lieu de vie culturelle reste un lieu d'accès à la culture pour les familles en général et encore plus pour celles à faible revenu.

Je rappelle les revues, les livres c'est coûteux pour beaucoup de familles, Votre choix montre que l'accès à la culture pour tous n'est pas une priorité pour vous, Monsieur le Maire, en baissant systématiquement le budget acquisition de la médiathèque depuis 2008 pour le faire passer de 89 000 € à 41 000 € en 2013. Cette baisse a été pratiquement tous les ans, moins 12 % en 2009, moins 15 % en 2010, moins 20 % en 2011, moins 11,3 % en 2012 et

moins 25 % en 2013. Vous avez fragilisé l'offre culturelle de la médiathèque. Par conséquent, beaucoup de familles de Laxou ne trouveront plus cette richesse documentaire et cesseront de venir à la médiathèque sans oublier l'impact sur les écoles de Laxou qui utilisent ce lieu comme moyen de sensibilisation des élèves à la lecture.

Vous avez mis en place avec votre adjointe à la culture la carte Colibris pour cacher cette casse culturelle afin que les familles aillent chercher ailleurs ce que vous leur avez supprimé. Pensez-vous que les familles avec enfants feront le tour des médiathèques de l'agglomération pour chercher une bande dessinée, un livre ou une revue ? Je pense que non, les Laxoviens demandent et s'attachent à leurs équipements de proximité et de qualité.

**M. le Maire.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme PARENT HECKLER.** - Madame CHRISMENT, je vous invite quand même à vérifier vos sources d'une manière générale, c'est-à-dire qu'en tant qu'élue j'ai pris ma décision tardive effectivement d'aller à l'A.M.F. notamment et au Congrès à la date que vous avez indiquée. Ma décision étant tardive, je vous invite à faire l'essai dans cette période de trouver une chambre qui est a priori la chambre que je prendrais en temps normal.

J'ai donc signalé au service des ressources humaines qu'étant donné ma recherche de logement tardive que j'avais dépassé les dépenses prévues. J'ai dit qu'il est entendu que l'on ne me rembourse que ce que je dois toucher. Je n'ai jamais, au grand jamais, demandé que l'on me rembourse la totalité. Maintenant, vous voyez la personne en question pour lui poser la question que je n'ai jamais demandé que l'on me paie la totalité des frais.

Ensuite, je vous invite aussi de prendre de temps à autre le TGV, lorsque vous faites une réservation ce n'est pas parce que vous êtes en première classe que c'est plus cher que la deuxième classe, au contraire, il se trouve que la première classe, parce qu'il reste de la place, est moins chère. Je vous demande de le vérifier.

Je parle pour moi.

**M. ANTOINE.** - Je voudrais faire une petite intervention.

Quand Christophe GERARDOT dénigre le parc-relais, dit qu'en Communauté urbaine ce n'est pas assez bien puisque l'on se bat dessus depuis 2006 à l'occasion du P.D.U. et finit par dire que pour 80 m<sup>2</sup> de macadam et s'abstient lors du vote alors qu'en étant responsable, il aurait pu démontrer qu'effectivement c'était un progrès dans ce qu'il y avait.

Pour ce qui concerne le parc-relais, depuis 2008 nous disons, et personnellement, je l'ai toujours soutenu, que c'était une ineptie de pouvoir concilier un parc-relais au bout du terminus de la ligne 2, sauf que la ligne 2 que voulait M. GUILLERME, c'est-à-dire de l'autre côté de la RN4, au-dessus de chez AUCHAN, cela coûtait des travaux à 20 M€ supplémentaires signés par la Communauté. Cela obligeait à déplacer le Monument aux Morts, le Monument de la Résistance de l'autre côté derrière chez AUCHAN, en bordure pratiquement de La Sapinière. Donc, si le vœu était parti de là, ce que nous avons toujours soutenu et défendu, et c'est une bonne chose parce qu'aujourd'hui ce que nous avons proposé se réalisera, c'était que la ligne de transport, actuellement le 121 qui fait terminus à Beauregard, aille faire terminus du côté de la grande Sapinière. On a présenté les adaptations, les études aux services techniques à la Communauté urbaine. Cela pouvait être remonté directement par l'avenue de la Résistance. Dans le choix qui a été fait, on coupe les lignes qui viennent du Champ-de-Bœuf, celle qui remonte de l'avenue de Boufflers ira jusqu'au Champ-de-Bœuf, en passant par la grande Sapinière. C'est là où est la logique. La logique est de pouvoir mettre un parc-relais là où passera un transport, la ligne 4, qui fera une desserte toutes les dix minutes, c'est-à-dire la réalité d'aller au direct par l'avenue Boufflers au centre de l'agglomération en partant de la grande Sapinière.

En plus, cela ne pouvait pas se faire et se fait difficilement parce que l'on est obligé d'avancer par étape. Le projet était simple si l'on aménage le carrefour d'échangeur d'origine, on peut faire une pénétrante, on peut aller là où il y avait des projets de parkings dans la carrière du vieux Pourri, avec un ou deux étages de parkings-relais dans cette carrière du vieux Pourri. C'est celle qui est en contrebas de l'entrée de Laxou qui arrive directement derrière la Bleue ; la Bleue c'est le bistrot. Il se trouve que ce n'est pas faisable parce que beaucoup de travaux ne se font pas parce que l'Etat bloque tout. Il y a l'Etat, le Département qui suit parce que c'est la RD400. Surtout, quand l'Etat a décidé de ne rien faire, à cet endroit, on ne peut rien faire concernant les grands projets. On reviendra sur l'histoire des 60 ha que les services de l'Etat voulaient neutraliser en prévision du jour où l'Etat serait capable de faire les études matériellement et pourrait envisager de débloquer les fonds. Cela veut dire que, quand tout se bloque, c'était facile de dire que l'on ne peut rien faire parce que l'Etat ne fait rien. Or, on fait ce que l'on peut, et on avance. C'est le parc-relais. On peut être content d'avoir un embryon de parc-relais que je n'ai pas pu louer ; c'est un échange avec AUCHAN de bons procédés et de bons

rapports d'avoir un parc-relais qui se trouve à cet endroit sur une ligne qui sera une ligne rapide qui ira directement sur la place de la République.

On ramène toujours le budget en termes communautaires au budget de l'eau. On augmente l'eau. Il ne faut pas oublier que le budget de l'eau est un budget séparé. L'obligation concernant l'eau ce sont que les facturations soient au niveau de ce que sont les dépenses et les investissements. Qui pourra dire que l'eau coûte tel prix dans l'agglomération de Nancy par rapport à d'autres communes quand on sait que l'eau de Nancy pour l'agglomération, il faut aller la chercher à 20 km par un aqueduc, qu'il n'y avait qu'un aqueduc. Si, un jour, cet aqueduc avait pété -ce n'est pas un mince coût un kilomètre d'un aqueduc- on se retrouvait avec moins d'une demi-journée de capacité de fournir de l'eau à l'agglomération de Nancy. Cela veut donc dire qu'il faut faire de gros investissements parce que l'eau ne sort pas spontanément aux portes de l'agglomération. Cela a des coûts ; il y a des investissements. L'obligation est que la facturation de l'eau soit au niveau de ce que cela coûte réellement : investissement et traitement de l'eau. Il ne faut donc pas toujours dire que l'on augmente... Ils y sont bien obligés à un moment. En plus, les contraintes de sécurité obligent à des dépenses à juste titre, par rapport au bassin.

Concernant le parc de l'hôtel de Ville, une chose me surprend. On lance les enchères. On est à 1,7 M€. Qui dit mieux ? On verra à la prochaine réunion. Effectivement, on peut tout mettre. Dans tout investissement, dans tout ce qui se fait, on peut mettre le prix de l'acquisition. Il est évident que, si l'on n'avait pas acquis ce terrain, on n'avait rien à y faire. De ce fait, on économisait le prix du terrain et les travaux à y faire. Cependant, il restait des travaux parce que l'on était obligé de refaire le parvis de l'hôtel de Ville parce que l'on aurait refait les aménagements autour de la crèche, en plus des aménagements qui ne sont pas neutres en termes du coût des aménagements pour la crèche.

Il y a l'aménagement du parc. Effectivement, c'était simple de laisser un immeuble de cinquante logements de cinq niveaux qui partait de l'avenue Paul Déroulède et qui montait jusqu'au pied de l'Hôtel de Ville. C'était beau. Certains ont dit que ce n'était pas un mal, que cela ne dérangeait pas. Certains trouvent que les deux immeubles, construits rue de Maréville par Batigère, sont une aberration et une honte. Or, aujourd'hui, avec les conseils donnés par le CAUE, force est de reconnaître que les immeubles de la rue de Maréville sont bien intégrés par rapport à l'environnement. Chacun peut avoir son opinion. On ne peut pas dire que c'est une aberration de construire du logement social rue de Maréville pour lequel, en plus, on ne pouvait pas s'opposer. On ne pouvait

pas le racheter comme certains auraient voulu, et là on n'aurait peut-être pas critiqué que l'on mette la somme. En fait, on ne pouvait même pas l'acheter parce qu'il n'était pas à vendre. Soyez cohérents quand vous attaquez quelque chose en termes de construction. Vous trouvez qu'un immeuble avenue Paul Déroulède de cinq niveaux est admissible et que celui de la rue de Maréville est une aberration.

Oui, j'ai signé des ordres de mission parce que c'est la règle. Quand il y a des déplacements de toute personne, de tout élu, c'est le maire qui les signe sauf pour lui-même. C'est une règle absolue. Quand il y a un ordre de mission pour se rendre au Congrès de l'A.M.F. ou à une convocation de l'A.M.F., il y a un document. C'est clair.

Quand on donne dans la mesquinerie, on peut aller jusqu'au bout. Cela veut dire que les règles administratives de remboursement de frais, c'est vrai aussi bien dans le privé que dans le public, c'est qu'il est impératif, on dit que cela doit se faire par S.N.C.F. ou le choix entre la S.N.C.F. ou le déplacement en voiture, à ce moment-là s'applique la règle des indemnisations au kilomètre. Quand on veut vouloir faire la morale et aller fouiller des choses, c'est bien mais on peut faire la campagne électorale ici.

Pour faire des économies, quand délibérément on prend sur un organisme de formation habilité une formation qui coûte plus de 3 000 € et dont on pouvait douter qu'elle soit un besoin réel d'un élu sur les sujets qui y étaient, mais qui correspondait plus facilement à un déplacement qui pourrait avoir un intérêt professionnel et d'ailleurs les personnes reçoivent à titre professionnel le document les invitant à aller sur cette formation. A ce moment-là, il faut un peu balayer devant sa porte quand on veut dire aux autres de ne pas dépenser un centime et que soi-même on n'hésite pas. La logique peut être aussi de faire transférer sur un autre organisme ou de s'en dispenser dans ces périodes difficiles.

C'est tout ce que j'ai à dire.

**M. le Maire.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. FRESSE.** - Je voudrais revenir sur deux points, l'un de M. GERARDOT et l'autre de Mme CHRISMENT.

A M. GERARDOT, je dirais qu'effectivement vous n'avez pas de position différente depuis cinq ans sur l'analyse budgétaire mais c'est votre choix, ce n'est pas forcément celui que l'on doit partager. Je considère que la gestion financière de la commune reste à la fois transparente et sérieuse.



Par ailleurs, je voudrais dire également que, pour ce qui concerne la situation financière de 2013, à savoir le budget d'investissement, je vous rappelle que, lorsque vous dites que l'on aura du mal de rembourser les emprunts, nous avons une capacité d'autofinancement de 1 362 000 € et nous remboursons au titre de 2013 650 000 €. Cela veut dire qu'il nous reste encore de la marge non pas forcément pour s'endetter mais aussi pour payer les emprunts qui auront été souscrits et aussi bien sûr payer les intérêts et faire des travaux dans les immeubles. J'ajoute également que, dans les 1 362 000 €, il n'est pas tenu compte des subventions ; les subventions qui sont inscrites ici sont confirmées. L'emprunt qui sera sollicité au titre de 2013 représentera moins de 47 % du total des investissements.

Pour ce qui concerne Mme CHRISMENT, je ne sais pas sous quelle forme je dois prendre cette mise en cause de l'adjoint aux finances, je vous dirai simplement deux choses.

❶ L'engagement de dépenses, ce n'est pas forcément l'adjoint aux finances qui le signe parce que les engagements de dépenses sont donnés par les personnes habilitées à cet effet.

❷ Pour ce qui concerne le paiement de ces dépenses, l'adjoint aux finances valide le paiement sur des dépenses engagées et autorisées légalement.

**M. le Maire.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme WIESER.** - Premièrement, je fais le constat que, malheureusement nos affaires communales ont peu de poids au regard d'abord des affaires communautaires et ensuite de la future campagne électorale, de la campagne électorale parce que, si j'ai bien compris, cela a démarré et risque d'être de haut niveau visiblement.

Pardon de vous faire une réponse très terrain. Je vais donc répondre sur les pistes cyclables et le dossier du vélo sur Laxou puisque nous y travaillons. Y compris avec la Communauté urbaine, nous avons reçu par deux fois l'association EDEN qui est l'interlocuteur privilégié de la Communauté urbaine pour tout ce qui concerne les pistes cyclables sur l'ensemble de l'agglomération. Il me paraît, à moi, pas du tout logique de travailler Laxou tout seul sur nos pistes cyclables sans prendre en compte les liaisons notamment avec les villes limitrophes, c'est-à-dire Villers et Nancy. Toutes les demandes qui ont été émises par EDEN ont été soutenues par Laxou vis-à-vis du dossier de la Communauté urbaine notamment pour ce qui concerne les liaisons avec Villers par le boulevard des Aiguillettes, je peux vous les faire toutes, tous les



tourne à droite et une liaison qui soit satisfaisante sur la jonction vers Nancy via l'avenue Anatole France, l'avenue Paul Déroulède et pour tout ce qui concerne la priorité sur les tourne à droite.

Ce dossier étant en cours et, comme nous rencontrons par ailleurs toutes les associations de VTT pour ce qui concerne les dossiers de la Forêt de Haye, je reste en lien avec Jean-Claude PERRIN de EDEN. Je vous communiquerai donc tout le travail que nous faisons si vous le souhaitez dans une prochaine réunion. Tout est en cours et le travail n'est pas un saupoudrage ; c'est justement une mise à plat de l'ensemble et de l'amélioration du réseau existant mais en lien évidemment avec les communes autour sinon cela n'a pas de sens.

**M. GERARDOT.** - Très bien. Ceci dit, on est quand même à la fin du mandat et il était temps de s'en préoccuper.

**Mme WIESER.** - Ce n'était pas à la fin du mandat que l'on s'en est préoccupé. Nos premières réunions ont eu lieu il y a plus d'un an et demi.

**M. le Maire.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. HAYOTTE.** - Monsieur le Maire, j'attendais quelques informations sur ces documents. Une fois de plus, vous refusez de répondre.

Ce qui m'inquiète, c'est que, finalement, on appelle cela quelques indélicatesses et donc elles remettraient en cause pour moi les résultats de l'exercice 2012. On n'a pas encore vu le compte administratif et le compte de gestion. Or, cela en fait partie. Si les résultats de l'exercice sont remis en cause, pour moi, il n'y a plus de budget à voter puisque les chiffres de départ sont entachés d'erreurs.

**M. le Maire.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme BOUGUERIOUNE.** - J'aimerais rejoindre les propos de Laurence pour dire que je suis extrêmement déçue du niveau du débat de ce soir. Il n'y a pas un moment où l'on s'est intéressé à des problématiques locales. En effet, d'un côté, on a quelqu'un qui est plus préoccupé par régler ses comptes. Quand on joue les détectives privés pendant son temps, on a du mal à se pencher sur les lignes budgétaires que ce soit dans le domaine de l'emploi, du sport, de la culture et autres et que, par ailleurs, on est obnubilé par son envie de critiquer la Communauté urbaine et les politiques communautaires qui, pour le coup, ne nous concernent pas en tout cas ce soir, c'est extrêmement décevant. Je pense que les Laxoviens auraient mérité un autre débat. Que l'on ne soit pas d'accord sur certaines priorités, c'est normal, c'est le jeu politique,

encore faut-il que vous soyez intéressés par cela et que vous apportiez des éléments. Comme à chaque fois, il n'y a pas d'élément, on est sur des mesquineries.

Cela me tenait à cœur de le dire ce soir parce que vraiment c'est indigne de notre rôle d'élu. Vous l'avez rappelé au début en nous faisant un laïus sur ce qu'était un élu. Laissez-moi vous dire que ce soir vous ne donnez pas un bon exemple du rôle d'élu.

Par ailleurs, le moment venu, quand on ouvrira les portes de la Maison de la vie associative et du temps libre, du parc, vous irez dire aux familles, aux enfants, aux personnes âgées qui auront la possibilité de bénéficier d'un espace de verdure agrandi où tout le monde pourra se retrouver quel que soit son quartier puisqu'il est utilisé par les trois quartiers que sont le village, les Provinces et Laxou bas, vous leur expliquerez que vous n'étiez pas d'accord sur ce projet, qui était ostentatoire et qu'il n'avait pas d'intérêt pour les Laxoviens. Idem pour la Maison de la vie associative et du temps libre, quand l'ensemble des associations pourront bénéficier de ces locaux, qu'elles pourront développer leurs activités, accueillir leurs adhérents dans de meilleures conditions, quand les enseignants pourront également développer les activités pédagogiques auprès des enfants et qu'ils obtiendront des résultats, vous irez leur dire que vous n'étiez pas d'accord parce que c'était un projet qui n'intéressait pas les Laxoviens.

**Mme CHRISMENT.** - Je leur dirai que je n'étais pas d'accord. De toute façon, j'ai voté contre, j'ai voté contre la Maison des associations puisque, pour moi, de toute façon, dépenser autant d'argent à faire un parc alors qu'il n'y en avait pas besoin. On pouvait dépenser beaucoup moins. En plus, l'agrandissement du parc pour Hänsel et Gretel, c'est une aberration puisqu'il faut savoir que la crèche a trois demi-niveaux. On a beaucoup trop de salariés dans cette crèche puisque ce sont trois demi-niveaux où les salariées ne travaillent pas dans de bonnes conditions car elles sont toujours en train de porter les enfants dans les bras. C'est surtout là, si l'on avait de l'argent à dépenser, qu'il aurait fallu certainement mettre la crèche à un autre endroit.

Pour ce qui concerne la Maison des associations, je pense que l'on avait suffisamment de salles et on pouvait faire autre chose. On aurait pu mettre la crèche là, et on regroupait les services.

Par contre, Madame PARENT-HECKLER, vous avez peut-être raison, peut-être pas. Toujours est-il qu'en comptabilité, vous avez été remboursée de cette facture de 813,50 €.

Pour ce qui concerne M. ANTOINE, vous avez parlé de ma formation qui est une formation de délégation de service public, ce n'est pas possible que ce soit une directrice de crèche qui la fasse ; c'est simplement un élu qui pouvait faire de la délégation de service public. Donc, regardez bien la formation. En plus, je n'ai aucun frais d'hébergement et je n'ai aucun frais de repas.

Pour le train, Madame PARENT-HECKLER, je n'ai pas remis en cause la première classe, j'ai mis simplement en cause que vous voyagez en train et que l'on aurait pu faire du covoiturage. C'est tout. Point.

**M. le Maire.** - Merci de ce débat. Quelques mots de conclusion avant le passage au vote.

**Mme PARENT HECKLER.** - Je suis un peu déçue. A aucun moment, on se demande pourquoi un tel déplacement ? Ce qui intéresse surtout, c'est le déplacement alors que je n'ai jamais aucunement demandé à être remboursée en totalité de ce déplacement. Je le répète et je demande que l'on vérifie auprès du service. Tout le monde pourra l'attester.

**Mme MULLER.** - Je vais vérifier dès demain. Je viens de faire un message à la responsable des ressources humaines qui assume pleinement le fait qu'elle a exceptionnellement payé au-delà du forfait et que c'est une erreur de sa part.

**Mme PARENT HECKLER.** - Tout à fait, et je vous demande de vérifier auprès des personnes présentes qui pourront attester le prix des chambres quel que soit l'hôtel.

**Mme CHRISMENT.** - Cela n'empêche pas le reste.

**Mme ROY.** - Je vais revenir à la culture et à Colibris.

Colibris, pour moi, c'est un magnifique projet qui permet à la médiathèque de fonctionner avec d'autres médiathèques en réseau et qui offre aux usagers la possibilité d'aller emprunter des livres dans les autres médiathèques faisant partie du réseau et qui propose aussi des outils formidables. De la médiathèque ou de chez soi, à partir de son ordinateur, on a accès à 400 revues différentes. C'est énorme. On a accès à des didacticiels, c'est-à-dire que l'on peut apprendre l'anglais, l'espagnol, l'italien. On peut réviser son code de la route. On peut apprendre la musique. On peut donc faire beaucoup de choses. On a aussi la possibilité de télécharger des livres numériques, c'est-à-dire qu'à partir de chez vous ou de tout ordinateur ou de toute tablette vous avez la possibilité de télécharger des nouveautés pour une durée de 28 jours. Cela fonctionne exactement comme un livre papier, c'est-à-

dire que vous empruntez le livre ; vous pouvez en disposer pendant 28 jours mais si vous le rendez avant, vous pouvez en télécharger un autre, ce que les gens oublient. Au bout de 28 jours, cela se détruit.

Colibris, c'est vraiment un magnifique outil. C'est un outil superbe. Je pense que l'on a vraiment fait le choix et le bon choix d'adhérer à ce dispositif. C'est un outil qui peut paraître, pour l'utiliser et voir comment cela fonctionne, un peu compliqué. J'ai demandé au maire la possibilité d'organiser des formations autour de cet outil. Je pensais au départ pour les seniors mais ce sera pour tout le monde.

**M. ANTOINE.** - Ils ont le temps de lire 400 revues chez eux devant leur ordinateur.

**Mme ROY.** - Ils ont peut-être plus de temps à passer sur leur ordinateur. On réfléchit à organiser des cycles d'initiation à la médiathèque pour que les gens puissent se saisir plus facilement de cet outil.

Par rapport au livre papier, on avait compris que l'on était en période non pas de restriction budgétaire mais qu'il fallait faire attention. On offre plus de numérique ; on offre un peu moins de papier. Tous les ordinateurs à la médiathèque ont été changés. Il y a aussi eu un gros investissement sur la médiathèque. J'aimerais pouvoir dire que l'on continue à inonder les étagères de livres ; on continue à proposer du numérique mais on ne peut pas tout faire. On a choisi, les médiathèques étant en mutation, de s'orienter vers le numérique.

**M. GHISLAT.** - Je ne doute pas de l'utilité de la carte Colibris. Peut-être qu'un certain nombre de choses sont proposées par cette carte. Imaginez-vous que les familles laxoviennes pourront aller à la médiathèque de Nancy ou d'Heillecourt, de Villers pour aller chercher une revue, je ne le pense pas.

Je comprends bien que, dans un cadre professionnel, une personne qui cherche un livre va faire le tour de l'ensemble des médiathèques pour l'avoir mais je ne pense pas que cela répond à un besoin pour les familles laxoviennes. C'est une médiathèque de proximité, conviviale avec une baisse de 54 % de son budget depuis 2008 puisqu'il était à 89 000 €, aujourd'hui, il est à 41 000 €. On le voit.

Pensez-vous que l'ensemble des familles ont des tablettes ? Je ne le crois pas. La carte Colibris ne doit pas se substituer à l'offre locale.

**Mme ROY.** - En effet, les familles n'iront pas à Villers-lès-Nancy parce qu'il n'y a pas de une médiathèque. C'est déjà réglé.

Par ailleurs, sur l'équipement des familles en ordinateur, quasiment, 95 % des familles ont un ordinateur chez elles. Si l'on part de ce principe, la plupart des familles sont équipées en ordinateur.

**M. le Maire.** - On a eu une évocation sur les rythmes scolaires.

**Mme PARENT HECKLER.** - Lors du D.O.B., il a été question de savoir si on allait y aller ou pas pour la rentrée 2013.

Je rappelle à Mme CHRISMENT que nous avons participé à l'élaboration du décret à Paris. Nous avons eu l'information depuis vendredi dernier, le 15 février, qu'en fait nous n'avons plus vraiment le choix de partir ou pas pour la rentrée 2013. Je m'explique.

Le DASEN nous a indiqué qu'il ne fera pas de dérogation quant à la cohérence territoriale. Je m'explique à nouveau.

Aujourd'hui, nous avons l'ATE sur Laxou à raison de 8 heures hebdomadaire ; le décret nous demande de mettre 3 heures hebdomadaire. Là, on est plutôt bon. Donc, sur les écoles élémentaires, le dispositif colle parfaitement et même fait plus que ce qui est demandé.

On nous demande parallèlement de mettre en place ces trois heures sur l'école préélémentaire. Là, on rencontre des difficultés organisationnelles avec les équipes enseignantes, les animateurs qui doivent être diplômés en France pour intervenir. Bref, à un moment donné, je l'ai dit au D.O.B., on était encore dans l'expectative de savoir si l'on part pour la rentrée 2013 ou pas. Là, en l'occurrence, si nous affirmons que nous reportons à 2014, ceci revient à dire que nous devons faire une croix sur l'ATE de l'école élémentaire telle qu'elle est aujourd'hui et ce pour une année pour remettre le dispositif contraint et forcé en 2014 sur l'ensemble des écoles élémentaires et préélémentaires.

Ceci va donc impacter un peu le budget 2013 mais certainement beaucoup plus le budget 2014.

Selon les évaluations qui ont été faites sur les services, l'impact serait entre 250 € et 400 € par enfant de maternelle tout en se rappelant qu'actuellement l'impact est de 500 € par an et par enfant pour les écoles élémentaires. Je voulais juste expliquer cela.

**M. le Maire.** - Même si l'on trouve que l'enfant n'est pas au cœur du débat de la réforme PEILLON, ce qui est tout à fait le cas, c'est bien parce que nous souhaitons conserver l'ATE que nous sommes forcés d'aller dès 2013 dans la réforme des rythmes scolaires. Encore une fois, ce n'est pas sous le régime dérogatoire que l'on aurait dû, et vous vous en souvenez certainement,

on en avait parlé à la motion que vous n'avez pas votée, où l'on disait que l'on était prêt à y aller dès 2013 mais qu'il faudrait que l'Etat soit à nos côtés financièrement puisque seule la majorité avait voté cette motion, je vous le rappelle, aujourd'hui il est impossible de conserver l'ATE sur l'élémentaire et de rentrer pour les maternelles uniquement en 2014. Voilà ce qu'il faut savoir de la réforme PEILLON. Forcément, nous irons. Oui, cela impactera le budget. On aurait pu en parler plus longuement mais vous avez choisi d'aborder d'autres thèmes. Cela impactera aussi au moins pour trois mois de fin d'année 2013 le budget.

Je vais reprendre rapidement tout ce qui a été dit. Je suis complètement consterné du niveau des débats en termes d'orientation budgétaire et aussi de budget.

Je voudrais dire que, parce qu'il y a tel gouvernement, par rapport aux dotations de l'Etat, ce n'est pas vrai, vous avez la mémoire qui flanche, on s'est toujours inquiété des dotations de l'Etat. Je rappelle que, sur le gouvernement précédent, jamais les dotations n'ont baissé envers les collectivités locales. Pour qu'il y ait une telle unanimité au niveau de l'A.M.F. comme de l'association des grandes villes ou des villes moyennes, la globalité des maires quelles que soient les sensibilités politiques sont inquiets. Jamais, il y a de démagogues au sein de l'A.M.F., au contraire le fait d'avoir cité un maire PS qui lui se demande comment cela se passera parce que les impacts budgétaires au-delà de la baisse des dotations il y a quand même toutes les normes à mettre en place, la réforme des rythmes scolaires. Il ne vous a pas échappé que Bertrand DELANOE n'est pas certain d'y aller, que Gérard COLLOMB n'est pas sûr d'y aller. Ce sont des maires de Gauche. Je n'ai pas l'impression que, dans des villes proches de nous, aussi, certains maires y aillent. Du point de vue budgétaire, il y a de vrais impacts.

Sur les tensions dans la majorité, je note, dans l'opposition entre vous, le fait de n'avoir pas voté comme un seul homme la fameuse motion. Vous étiez quand même en tête des manifestations de riverains contre la construction des logements sociaux dans la rue de Maréville.

**M. GERARDOT.** - C'est faux. Arrêtez de dire cela. C'est faux.

**M. le Maire.** - Mais si vous y étiez. Il y a même une photo dans l'Est Républicain.

Sur la politique ostentatoire...

**M. GERARDOT.** - ... C'est un mensonge. Arrêtez de dire cela, Monsieur le Maire.

Je ne vous laisserai pas dire que nous avons défilé contre les logements sociaux. C'est un mensonge.

**M. le Maire.** - Il y avait beaucoup de gens qui vous ont vu. Vous y étiez.

**M. GERARDOT.** - J'y étais. Quand des riverains sont inquiets par rapport à l'environnement, j'y vais.

**M. le Maire.** - Parce que c'étaient des logements sociaux ?

**M. GERARDOT.** - Je suis administrateur dans un organisme H.L.M. Je l'ai dit en Conseil communautaire. J'ai travaillé pendant dix ans dans le logement social. Je ne vous ai pas entendu quand j'ai précisé cela en Conseil communautaire. Arrêtez de dire cela. C'est un mensonge.

**M. le Maire.** - Pourtant vous y étiez.

**M. GERARDOT.** - M. LECA était là ; je l'ai déjà dit ; il était caché derrière le poteau électrique.

*(Rires)...*

**M. le Maire.** - Donc, vous y étiez.

**M. GERARDOT.** - Je ne l'ai jamais caché.

**M. le Maire.** - Dès que vous faites quelque chose, vous faites de la com, cela ne va pas. Puis, en parallèle, en fait vous ne faites rien. Il faudrait savoir, soit on a de belles réalisations, soit on n'en a pas.

Sur l'augmentation d'impôt de 1 % à la Communauté urbaine et rapidement parce que c'est en débat communautaire, le 1 % comme depuis le début du mandat, 1 % systématiquement est réservé pour la rénovation urbaine. Je trouve que l'effort communautaire collectif de demander 1 % justement à tous les habitants de l'agglomération pour les quartiers plus difficiles, et dieu sait que l'on en a sur Laxou, je trouve cela une belle solidarité communautaire. On en a parlé longuement dans le D.O.B. ; vous avez choisi de ne pas être présent à cette séance. C'est ainsi. C'est dommage puisque l'on aurait pu vous le rappeler.

Vous évoquez aussi les 38 % d'augmentation soi-disant pour la com ; là aussi, il faut regarder les choses globalement. Pourquoi il y a de l'augmentation pour la com cette année ? Avez-vous regardé au lieu de discuter de tout et de n'importe quoi, et c'est bien dommage parce que l'on n'est pas rentré dans le fond des dépenses ? Je vais vous le dire. C'est parce qu'il y a la magnifique opération, la cinquième édition « en dehors des sentiers battus », la rencontre du patrimoine naturel et culturel dans les sentiers de Laxou sur le secteur de Saint-Arriant. Oui, effectivement, on va faire de la com pour qu'il y ait de plus



en plus de gens qui viennent découvrir les sentiers de Saint-Arriant, les sentiers de l'agglomération, les sentiers dont on est si fier à Laxou.

Sur tout ce qui a été dit par Mme CHRISMENT, je passe parce que, véritablement, c'est du niveau du caniveau. Je vais quand même redire globalement, ce qui sera ma conclusion, sur le budget à proprement parler.

Puisque toute l'opposition comme un seul homme dit que l'on ne sait pas gérer, que l'on est nul ; c'est la catastrophe, c'est terrible. C'est vraiment l'occasion de dire ce qu'il faut enlever à ce budget. On dépense trop, qu'enlève-t-on ? La Maison de la vie associative ? Le parc de l'Hôtel de Ville ? On enlève « en dehors des sentiers battus ? On enlève Colibris ? On enlève les investissements que l'on fait dans les établissements sportifs, culturels, dans les écoles ? Qu'enlève-t-on ?

C'est trop facile de dire que l'on ne sait pas gérer, etc. Des faits. Qu'enlève-t-on pour faire des économies ? Il y a eu zéro proposition depuis le début du mandat. Je rends hommage à tous les élus qui ont travaillé sur ce budget ainsi que tous les services qui ont bossé justement pour limiter les dépenses et en même temps garantir une qualité de service optimale pour les Laxoviens, tout cela sans augmenter les impôts. Vous me reprochez de le dire régulièrement, et bien j'en suis fier. Oui, et ce sera la délibération suivante, nous n'augmentons pas les impôts depuis le début de ce mandat, et j'en suis fier.

Pour ce budget qui n'augmente pas les impôts, qui est contre, qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité

10 contre : MME CHRISMENT, MM. HAYOTTE, HERTZ, GHISLAT, MME BAILLET BARDEAU, MM. BAUMANN, GERARDOT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE.

**Q3 - Vote des taux d'imposition 2013.**

**Rapporteur : M. FRESSE**

**M. FRESSE.** - *(Lecture de la délibération)...*

Vous avez l'évolution des contributions directes de 2012 à 2013.

**M. le maire.** - Y a-t-il des remarques ?

**M. GERARDOT.** - Nous ne participerons pas au vote puisque cela ne correspond pas à la réalité du fait que vous augmentez les impôts



systématiquement à la Communauté urbaine. Vous ne pouvez pas affirmer que vous n'augmentez pas les impôts.

**M. le Maire.** - Nous sommes dans le vote des taux d'imposition 2013 à Laxou, question n°3.

**M. GERARDOT.** - Vous savez que Laxou et la Communauté urbaine sont en intégration extrêmement étroite. Donc dire que vous n'augmentez pas les impôts et que vous préservez le pouvoir d'achat des Laxoviens, c'est un mensonge puisque vous augmentez les impôts tous les ans, 12 % pour l'eau, 10 % des impôts ménages à la Communauté urbaine. Donc, nous ne participerons pas à cette mascarade, d'une communication ostentatoire.

**M. le Maire.** - Cela arrange bien les Laxoviens quand ils voient leur feuille d'impôt.

**M. GERARDOT.** - 10 % d'augmentation !

**Mme BOUGUERIOUNE.** - Comparez aux autres villes de l'agglomération, vous prenez le même foyer et vous verrez que la pilule est beaucoup plus dure à passer ailleurs qu'à Laxou. Après, faites votre politique partisane consistant à...

**M. GERARDOT.** - ... Je suis partisan de dire...

**Mme BOUGUERIOUNE.** - Laissez-moi terminer. ... à systématiquement voter contre. Ce sont les taux à Laxou.

**Mme CHRISMENT.** - En fait, puisque votre promesse a été de dire qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt à Laxou, M. GERARDOT a raison du fait de l'augmentation des taux de la Communauté urbaine cela impacte quand même la feuille d'imposition du Laxovien ; en fait, il aurait fallu que vous baissiez les taux puisque les Laxoviens ont leur feuille d'imposition qui a, de toute façon, augmenté même si la commune n'augmente pas les taux. La feuille d'imposition en taxe d'habitation d'un Laxovien en 2008 et 2013 a augmenté. C'est mécanique. Donc, il faut baisser les impôts si vous voulez respecter votre promesse de campagne.

**M. le Maire.** - On parle des taux.

**Mme CHRISMENT.** - Vous n'avez pas parlé de taux dans votre promesse.

**M. le Maire.** - Pour information, comme disait St Paul aux Pharisiens : quand je me regarde je me désole et quand je me compare je me console. Je vais vous parler de la commune d'à côté qui est Villers, la différence entre Villers et Laxou c'est que la taxe d'habitation à Villers est 15 % plus cher qu'à Laxou sur le taux et 10 % plus cher sur la taxe foncière sur le taux aussi.

Je mets aux voix.

**M. GHISLAT.** - Donnez-nous les taux de Villers et Laxou.

**M. le Maire.** - Le débat est clos.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

8 abstentions : MME CHRISMENT. BAILLET BARDEAU. EPHRITIKHINE. DOUX. MM GHISLAT. BAUMANN. GERARDOT. LEJEUNE.

**Q4 - Imputation en section d'investissement des acquisitions de biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 €.**

**Rapporteur : M. FRESSE**

**M. FRESSE.** - *(Lecture de la délibération)...*

**M. le maire.** - Y a-t-il des remarques ?

**M. LEJEUNE.** - Les biens supérieurs à 500 € sont-ils automatiquement inscrits en investissement ?

**M. FRESSE.** - Tout à fait.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL**

**Q5 - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement au Comité Social du Personnel.**

**Rapporteur : D. VERHULST**

**M. VERHULST.** - *(Lecture de la délibération)...*

**M. le Maire.** - Merci pour nos agents.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

1 abstention : M GHISLAT.

## CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES

**Q6 - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL).**

**Rapporteur : A. ROY**

Mme ROY. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire. - Merci beaucoup et on va penser à nos amis Maliens qui traversent des moments assez difficiles.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Q7 - Relations entre la Ville de Laxou et l'Association pour la Promotion de l'Enseignement de la Musique (APEM) - Actualisation de la convention financière.**

**Rapporteur : A. ROY**

Mme ROY. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le maire. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Q8 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère culturel**

**Rapporteur : A. ROY**

Mme ROY. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire. - Vous avez le détail sur la feuille annexe.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## SPORTS

**Q9 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère sportif**

**Rapporteur : D. VERHULST**

**M. VERHULST.** - *(Lecture de la délibération)...*

**M. le Maire.** - Vous avez le détail sur la feuille annexe.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## PARTICIPATION

**Q10 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux conseils de proximité.**

**Rapporteur : D. VERHULST**

**M. VERHULST.** - *(Lecture de la délibération)...*

**M. le maire.** - Y a-t-il des remarques ? (Non)

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## SOCIAL

**Q11 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère social**

**Rapporteur : Y. PINON**

**M. PINON.** - *(Lecture de la délibération)...*

**M. le Maire.** - Vous avez le détail sur la feuille annexe.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

**Q12 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur des anciens combattants.**

**Rapporteur: G. ANTOINE**

**M. ANTOINE.** - *(Lecture de la délibération)...*

**M. le maire.** - Y a-t-il des remarques ?

**M. THOMAS.** - Je ne participe pas au vote de même à la question 6.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**Q13 - Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur des personnes âgées.**

**Rapporteur : G. ANTOINE**

**M. ANTOINE.** - *(Lecture de la délibération)...*

**M. le maire.** - Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

## MARCHES ET CONTRATS

**Q14 - Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Avenant n°1**

**Rapporteur : S. VAUTRIN**

**M. VAUTRIN.** - *(Lecture de la délibération)...*

**M. le Maire.** - La vente de La Poste rapporte aussi. Cela fait baisser les coûts en matière de chauffage.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Je vous remercie.

Je vous rappelle que le gouvernement souhaitait qu'il y ait une prise de position avant le 31 mars nécessitant un conseil municipal pour dire que l'on ne rentrait pas dans le rythme scolaire, vous avez compris que vu l'information du 15 février dernier il n'y aura pas de conseil municipal en mars à Laxou.

**La séance est levée à 20 heures.**

**Fait délibéré les jour, mois, an que dessus.**